

# GE CT Val de Loire

## "Une harmonie de fonctionnement au service des clubs de tennis"

### IDENTITÉ

**GE CT Val de Loire** : Groupement d'Employeurs des Clubs de Tennis du Val de Loire

**Secteur d'activité** : sport / tennis

**Nature du GE** : associatif

**Année de création** : 2002

**Nombre d'adhérents** : 3

**Nombre de salariés** : 1

**Adresse** : GE CT Val de Loire  
c/o ASPTT Blois Tennis  
Stade des Grouets  
41 000 Blois

### Le groupement d'employeurs associatifs (GEA) pour mutualiser l'emploi sur un territoire

Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules, le GEA permet de structurer l'emploi associatif sur un territoire tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés et mobilise ainsi, dès la phase de création, un grand nombre d'acteurs qu'il est nécessaire d'accompagner.

Afin de contribuer à développer les GEA, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en partenariat avec l'Avisé ont publié en 2011 « Accompagner les groupements d'employeurs associatifs », un guide destiné aux accompagnateurs de porteurs de projet.

A la suite de cette publication, une nouvelle collaboration a été menée pour illustrer l'intérêt du GEA à travers 10 exemples de groupements d'employeurs répartis dans différents secteurs d'activité monosectoriels et multisectoriels (le sport, la culture, le sanitaire et social).

### Genèse

Le GE s'est créé en avril 2002 et a été opérationnel en octobre de la même année. Cette création procède des besoins croisés de deux clubs qui recherchaient un moniteur et de la demande d'un moniteur qui souhaitait rejoindre l'ASPTT Blois Tennis. L'organisation du club ne permettait pas l'embauche à temps plein de la personne. Le président du club de tennis a pris contact avec la ligue de tennis du Centre qui, connaissant les besoins à temps partiel d'un autre club, a proposé ce type d'organisation. Les deux clubs se connaissaient et ont donc créé le GE.

Deux années après la création du GE CT Val de Loire, un des deux clubs fondateurs s'est retiré du GE. Il a été remplacé par d'autres adhérents. Aujourd'hui, le GE fonctionne autour de 3 clubs de tennis (ASPTT Tennis de Blois, Bracieux et Saint Sulpice) et d'un salarié en contrat à durée indéterminée à temps plein.

### Gouvernance

Le GE CT Val de Loire est dirigé par un conseil d'administration de 11 membres (chaque club est représenté par plusieurs membres). Il se réunit 3 fois par an. Les réunions se tiennent successivement dans les clubs adhérents aux mois de mars, juin et septembre. Une Assemblée générale annuelle se tient au mois de décembre.

C'est le président qui se charge des aspects administratifs liés à la gestion du temps de travail du salarié du GE CT Val de Loire. Les aspects liés à l'exécution du contrat de travail (bulletin de salaire, déclarations sociales, ...), sont pris en charge par l'association Profession Sport et Loisirs 41.

Les statuts prévoient l'intervention d'un médiateur qui intervient en cas de litige ou de dysfonctionnement. C'est un président de club qui n'est pas membre du GE.

## ► Activité

**Le GE CT Val de Loire répond essentiellement à des besoins à temps partiel des clubs adhérents.** L'emploi salarié concerne un moniteur de tennis mis à disposition des 3 clubs selon l'organisation suivante : 17 heures pour l'ASPTT Tennis de Blois, 6 heures pour Bracieux et 7 heures pour Saint-Sulpice. 5 heures sont utilisées pour les temps de déplacement et de préparation. Le salarié peut être conduit à faire parfois des heures supplémentaires.

Les adhérents du GE sont au nombre de 3 en janvier 2013. Si des demandes ont été formulées pour adhérer, le GE CT Val de Loire ne souhaite pas élargir son nombre d'adhérents. En effet, la structure répond pleinement aux attentes de ses membres et l'équilibre de fonctionnement atteint est satisfaisant.

Le GE CT Val de Loire ne s'adresse qu'à des structures non assujetties à la TVA.

Le contrat de travail mis en œuvre est un CDI temps plein. Fait marquant : le salarié est le même depuis son embauche en octobre 2002.

Parfois des difficultés de planning se font jour, notamment pour l'organisation de stages ou la répartition des heures hebdomadaires. Dans ce cas, le Président du GE CT Val de Loire tranche.

## ► Liens avec les adhérents

Le GE CT Val de Loire entretient des relations suivies avec ses adhérents ; ces derniers sont satisfaits de l'action du GE. Ils mettent en avant la facilité de gestion et les compétences proposées.

Chaque année, un déplacement est organisé pour assister au tournoi de Roland-Garros. Il s'adresse aux clubs membres du GE et à leurs licenciés.

## ► Liens avec les salariés

Le salarié du GE CT Val de Loire bénéficie de la convention collective du sport. L'OPCA de référence est AGEFOS-PME.

En matière de formation professionnelle, des propositions sont faites au salarié. En fonction des

retours, le Conseil d'administration décide des actions de formation.

Le salarié est convié aux réunions du Conseil d'administration et il peut représenter ponctuellement le GE CT Val de Loire aux assemblées générales des clubs adhérents.

Des réunions régulières sont organisées avec le salarié tous les 2 mois environ. Le président du club concerné assiste à la réunion. Ces réunions traitent des questions administratives (frais de déplacement, ...) et permettent des échanges et le suivi de l'activité.

De façon ponctuelle, le président du GE CT Val de Loire intervient durant les réunions des instances dirigeantes des clubs adhérents. Il peut être ainsi conduit à présenter le GE par exemple, notamment en cas de changement de présidence au sein d'une association adhérente.

## ► Règles financières

Le GE CT Val de Loire a un budget équilibré de 48 000 €, dont la partie « salaire et charges » du moniteur représente près de 80 % des charges.

Le GE CT Val de Loire bénéficie d'une aide régionale intitulée « Cap'asso » qui couvre partiellement le salaire du moniteur mis à disposition. Le renouvellement de l'aide est en cours et devrait intervenir en fin d'année 2013.

La facturation intègre le salaire brut chargé et des frais de gestion et de déplacement qui varient entre 0,5 € et 1 € de l'heure.

## ► Perspectives

Le GE CT Val de Loire est un outil qui répond parfaitement aux besoins des clubs adhérents. Il est devenu un outil indispensable pour ces derniers. La gouvernance à 3 clubs fonctionne bien. L'harmonie de fonctionnement n'incite pas à l'élargissement du nombre d'adhérents.

Les attentes portent surtout sur la valorisation de l'outil groupement d'employeurs par les instances dirigeantes de la Fédération française de tennis.